

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie Dentaire Optique Autre

■ Matricule : 12453 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Bennour EC Melodi

Date de naissance : 14/06/1984

Adresse : Hay Nassin Res les clamps q Tmn B

Appt 18 Tél. : 066 2795078 Total des frais engagés : 1070 DH

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin
Dr. OMAR SEFRIOU
Gynécologue Obstétricien
2, Rue Abou Abdellah Nafii - Casablanca
Tél: 0522 235 225 - Fax: 0522 275 45

Cachet du médecin : Cadre réservé au Médecin

Date de consultation : 10/10/2022

Nom et prénom du malade : Bennour El melodi

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

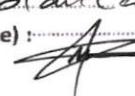
Nature de la maladie : affection gynécologique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention médecin conseil de la Mutuelle

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 11/10/2022

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/10 2022	Gyn		G	Dr : Omar SEFRIoui Gynécologie - Obstétricien Rue Abou Abdellah Naiti - C 0522.235.225 - FAX: 0522.235.225

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXiliaires MEDICALS

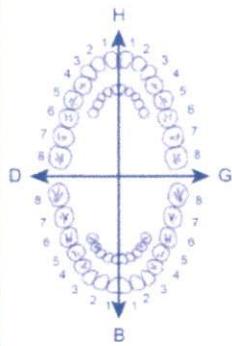
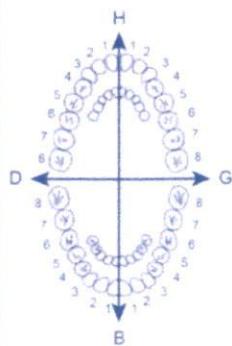
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				Coefficient des travaux <input type="text"/>
				Montants des soins <input type="text"/>
				Début d'exécution <input type="text"/>
				Fin d'exécution <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 B 11433553		Coefficient des travaux <input type="text"/>
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession			Montants des soins <input type="text"/>
				Date du devis <input type="text"/>
				Date de l'exécution <input type="text"/>

INP : 093001980
 IF : 706552
 ICE : 001654761000041

FACTURE

Casablanca le 01-10-2022

CLINIC WOMEN'S
Mr Elmehdhi BENNOUR
Prescripteur : Pr Omar SEFRIOUTI

Demande N° 2210010158

Analyses :

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
0276	Mycoplasmes génitaux (Hominis et uréalyticum)	B180	B
0317	Hépatite B / Ag HBS	B120	B
0324	Hepatite C / Dépistage	B300	B
0329	HIV: HIV1+HIV (1+2) dépistage	B200	B

Total des B : 800

TOTAL DOSSIER : 1070.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : mille soixante-dix dirhams

Dr Noureddine LOUANJI

مختبر التحاليل الطبية لوماك
 Laboratoire d'Analyses Médicales
LABOMAC
 Dr. LOUANJI Noureddine - Biologiste
 40, Rue Prince Moulay Abdellah - Casablanca
 Tel.: 0522.20.74.22 / 22.14.05 - Fax: 0522.26.03.03

مختبر التحاليل الطبية لوماك
 Laboratoire d'Analyses Médicales
LABOMAC
 Dr. LOUANJI Noureddine - Biologiste
 40, Rue Prince Moulay Abdellah - Casablanca
 Tel.: 0522.20.74.22 / 22.14.05 - Fax: 0522.26.83.03

Prélèvement à Domicile Tél. : 06 77 06 70 95

40, Rue Prince Moulay Abdellah - Casablanca C.P. 20.080
 Tel : 05.22.47.33.83 / 05.22.20.74.22 / 05.22.29.77.06 / 05.22.22.14.95 / 06.61.06.15.99 / 06.61.06.35.99 / Fax : 05.22.26.83.03

e-mail : labomac@gmail.com / n.louanji@gmail.com - site internet : www.labomac.ma

Prélèvements à Domicile Tél. : 06 54 35 63 47 / 06 77 06 70 95 / 06 61 78 93 98

40. Rue Prince Moulay Abdellah - Casablanca C.P.20.080.

Tél.: 05 22 47 33 83 / 05 22 29 77 06 / 05 22 22 14 95 / 05 22 47 40 58 - Fax : 05 22 26 83 03

E-mail : labomac1@gmail.com / n.louanji@gmail.com - site internet : www.labomac.ma

CNSS : 2102391 / ICE : 001654761000041 / Patente : 33202488 / IF : 41502000

Date du prélèvement : 01-10-2022 à 14:40
 Code patient : 2210010158
 Né(e) le : ()



Mr Elmehdi BENNOUR
 Dossier N° : 2210010158
 Prescripteur : Pr Omar SEFRIOUI

SEROLOGIE HEPATITE B

Antigène HBs

(Technique ELISA- BIORAD)

Un antigène Hbs négatif n'exclut pas une hépatite B aigue. Il est recommandé d'y associer un AcHBc

Absence d'antigène HBs

SEROLOGIE HEPATITE C

SEROLOGIE DE HEPATITE C

Anticorps anti-HCV

(Technique Elisa de 4 ème génération détectant les IgG et l'antigène Core)

En cas d'hépatite aiguë, une réponse négative ne signifie pas nécessairement que le VHC n'est pas en cause.

Dans 60% des cas environ, les anticorps ne se positivent que de façon retardée, entre 2 et 9 mois après l'élévation des transaminases ; il est donc conseillé de répéter la recherche.

SEROLOGIE H.I.V

Sérologie de dépistage du H.I.V (HIV 1/2) :

Negative

(Technique ELISA 4ème génération: détection Ac anti-VIH et Ag P24)

Le délai moyen entre l'éventuelle contamination et l'apparition des anticorps Anti-HIV1 ou Anti-HIV2 est de 3 à 6 semaines

SEROLOGIE INFECTIEUSE

SEROLOGIE DES MYCOPLASMES UROGENITAUX

Anticorps anti-Mycoplasma hominis:

(Technique d'inhibition métabolique)

Sérologie Négative

Titre Ac anti-Mh:

< 1/2

Anticorps anti-Ureaplasma urealyticum:

(Technique d'inhibition métabolique)

Sérologie Négative

Titre Ac anti-Uu:

< 1/2

Interprétation :

L'interprétation doit être effectuée à partir de 2 sérums prélevés à 15 jours d'intervalle et testés simultanément. Une variation du titre supérieure ou égale à 2 dilutions est significative.

المختبر التحليلي لزمالة
 aboratoire d'Analyses Médicales
LABOMAC
 Dr. LOUANJI Noureddine - Biologiste
 40, Rue Prince Moulay Abdellah - Casablanca
 Tel: 0522 20 14 22 - 0522 29 77 06 . Fax : 0522 26 82 11

Validé par : Dr Noureddine LOUANJI

Page 1 / 1

Prélèvements à Domicile Tél.: 06 54 35 63 47 / 06 77 06 70 95 / 06 61 78 93 98

40. محج الأمير مولاي عبد الله - الدا البيضاء - رب.

Tél.: 05 22 47 33 83 / 05 22 29 77 06 / 05 22 22 14 95 / 05 22 47 40 58 - Fax : 05 22 26 83 03

E-mail : labomac1@gmail.com / n.louanji@gmail.com - site internet : www.labomac.ma

CNSS : 2102391 / ICE : 001654761000041 / Patente : 33202488 / IF : 41502000